

**DEL-2021-130**

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet, à 14 heures 45 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1/7/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mme PARIS.

MM AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mmes DETURCHE, TARAGON.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DEAGE, GENOUD, HACQUIN, MATHIAN.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes GIZARD, KHAY, PERRILLAT,

MM. LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**

**Présents : 14**

**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE DE FETERNES - GROUPE SCOLAIRE - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 19 026 AVEC L'ENTREPRISE SPIE**

**Exposé du Président,**

Par marché N° ME 19.026 en date du 16 avril 2019, le SYANE a confié à l'entreprise SPIE la réalisation de travaux de superstructure de réseaux d'éclairage public sur les abords du nouveau groupe scolaire, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet PROFILS ETUDES.

Les travaux d'infrastructure du réseau d'éclairage public ont été réalisés dans le cadre d'une désignation de maîtrise d'ouvrage par la commune.

Il apparait que la commune n'avait pas prévu dans son marché de travaux un récolement des ouvrages conforme au cahier des charges du Syndicat. Par souci de simplification administrative, il est proposé d'intégrer au marché du SYANE, les prestations nécessaires à la réalisation d'un récolement conforme.

Le montant initial du marché s'élève à 51.263,00 € H.T.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 800,00 € H.T., soit une incidence de 1,56 % sur le montant du marché initial.

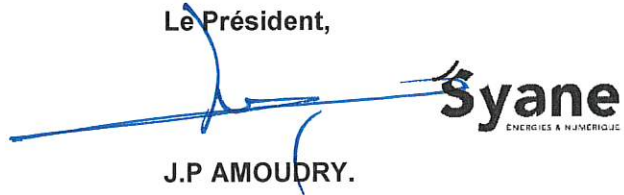


Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,



**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE

J.P AMOUDRY.

